Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-284400025-20250626-2025_095_CA_AI-AI

Les Ressources Humaines
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ n°2025-095-CA-AI
portant liste d'aptitude au titre de la PROMOTION INTERNE aux grades d'ANIMATEUR et ANIMATEUR PRINCIPAL de 2ÈME CLASSE

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, articles 21 et 24,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,

VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,

VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir **9 postes** au titre de la promotion interne, pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant les **23 dossiers** reçus pour le grade d'animateur (sans examen) et l'absence de dossier reçu pour le grade d'animateur principal de 2ème classe (avec examen),

ARRÊTE

ARTICLE 1ER
La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1er juillet 2025 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1	COLLET Lucie	4	GAYOU Géraldine	7	MORTIER Aurélia
2	LENORMAND Isabelle	5	LORIEU Martine	8	LE TRESTE Martine
3	GUINCHE Pierre	6	BAUDRY Elodie	9	CANTON Estelle

ARTICLE 2
Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité, via le site internet du Centre de Gestion, auprès de l'ensemble des collectivités et

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-284400025-20250626-2025_095_CA_AI-AI

établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.